



Le 16 juin 2026

L'absentéisme ?

Au CPOS, il est devenu courant d'affirmer que « l'absentéisme » serait la principale problématique de notre établissement. Il est temps de redonner un sens précis à ce terme, trop souvent utilisé pour masquer d'autres réalités.

L'absentéisme, c'est lorsqu'un agent choisit volontairement de ne pas se présenter au travail. Cela n'a rien à voir avec un congé maladie ordinaire (CMO). Lorsqu'un agent est malade, il ne le décide pas, son état est constaté par un médecin, qui prescrit un arrêt de travail. Assimiler un CMO à de l'absentéisme est non seulement faux, mais également dangereux. Cela revient à culpabiliser les agents tout en niant la réalité de leur état de santé.

Le présentéisme, quant à lui, consiste à être physiquement présent tout en étant mentalement ou physiquement épuisé, « grillé » par les exigences du métier. Être présent ne signifie pas être en capacité de travailler correctement. Une véritable médecine de prévention devrait justement permettre d'éviter ces situations. Lorsqu'elle fait défaut, le présentéisme conduit inévitablement à l'arrêt maladie... puis à l'« absentéisme » que certains reprochent ensuite aux agents.

Qui est réellement responsable de l'absentéisme ?

Les plannings prévisionnels annuels, à cause des volantes, imposent aux agents de détention des heures frictionnelles générant près de 240 heures supplémentaires par an, avant même que les rappels ne commencent. Comme si nous étions des ressources inépuisables...

Le choix entre paiement et récupération n'existe pratiquement plus, le paiement automatique verrouille le système, tandis que la récupération pourtant essentielle à la préservation de la santé devient un luxe inaccessible. En ajoutant les rappels, certains agents dépassent sans difficulté les 400 heures supplémentaires annuelles.

Depuis près de vingt ans, si les recrutements nécessaires avaient été réalisés, les heures frictionnelles auraient disparu depuis longtemps. Rappelons également que les heures supplémentaires doivent être acceptées librement ou imposées uniquement dans le cadre d'une nécessité de service clairement établie. Dans ce contexte cynique, nous refusons qu'un agent sacrifie sa santé et sa vie familiale pour des raisons purement économiques.

Les métiers se diversifient, les spécialisations se multiplient... mais l'agent de détention demeure le grand sacrifié. Lorsqu'un collègue quitte la course, il n'est pas remplacé. La charge de travail augmente alors pour ceux qui restent, jusqu'à l'épuisement.

Le bureau local de la CGT pénitenciaire rappelle à la direction son obligation légale de prévention et de protection des agents. Elle ne peut feindre l'ignorance au nom de la continuité du service public.

Nous refusons que la souffrance de nos collègues soit réduite à de simples statistiques. Le rôle du CSA n'est pas de valider des plannings intenable, mais de garantir que chaque agent puisse exercer son métier sans mettre sa santé en péril, tout en préservant son équilibre de vie et sa sécurité au travail.

En votant pour le bureau local de la CGT pénitenciaire lors des élections de fin d'année, vous nous permettrez de siéger au CSA afin de porter ces sujets autrement et de défendre réellement les intérêts des personnels.

Nous mettrons tout en œuvre pour défendre ces droits fondamentaux. Mais cela ne pourra se faire qu'avec votre soutien.